

Addendum au cahier des charges – Délibérations adoptées

Publication foncière non réalisée

Liste des délibérations adoptées le 14 septembre 2021 en Assemblée Générale Ordinaire :

Haies végétales

La hauteur des haies végétales sur le front, façade de rue, devant de l'habitation, sur les limites séparatives est de deux mètres maximum. En conséquence, elles doivent être entretenues régulièrement.

Mur maçonné avec portail coulissant

Pour des raisons de sécurité, seuls les propriétaires ayant façade sur la rue de TournenfilS sont autorisés à construire un mur maçonné avec portail coulissant blanc.

Le mur sera construit en parpaings de part et d'autre du portail afin de créer un ensemble esthétique. Le mur sera couvert d'un enduit-crépi identique en forme et en couleur à celui de la maison pour une parfaite harmonie. La longueur totale du mur mesurera autour de cinq mètres pour conserver l'équilibre entre la construction et la végétation. La hauteur totale du mur sera de 1.80 mètre.

Le portail sera coulissant et en deux pans avec des lattes horizontales de couleur blanche. Pour l'ensemble, un dossier modèle existe, à demander au comité syndical. Tout projet devra obtenir toutes les autorisations auprès des autorités administratives (Conseil syndical de l'ASL, mairie et Architecte de Bâtiments de France).

Piscines

Tous les types de constructions de piscines sont autorisés tant que le bâti existant n'est pas modifié.

Extension de maison individuelle (hors vérandas)

Le plan local d'urbanisme (PLU) de MenneCY a évolué en 2017. Les constructions d'extensions maçonnées de maison individuelle sont donc possibles avec autorisations. Tout projet devra être certifié par un architecte et obtenir toutes les autorisations auprès des autorités administratives (Conseil syndical de l'ASL, mairie et Architecte de Bâtiments de France).

Pergolas

Tous les types de pergolas sont autorisés sous réserve qu'elles soient démontables. Elles ne doivent pas être fermées. Elles sont interdites en façade mais autorisées à l'arrière des maisons.

Vérandas

Les vérandas ayant un marché de modèles et de finitions tellement variés qu'il est impossible de maîtriser le rendu esthétique final du lotissement. En conséquence, il est interdit de construire des vérandas.
